



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur belge	 *24083589*
------------------------------------	--

 07 MAI 2024 Greffe

N° d'entreprise : **0544 890 372**

Nom

(en entier) : **R.G.F. LOANS**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**

Adresse complète du siège : **SENTIER DU LIEVRE 95 A 4053 CHAUDFONTAINE**

Objet de l'acte : **NOMINATION D'UN COMMISSAIRE**

Ce 16 avril 2024, au siège de la Société, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

BUREAU

La séance est ouverte à 19h sous la présidence de Monsieur Raoul GAUTHIER.

Sont présents les actionnaires suivants :

ACTIONNAIRE	NOMBRE D'ACTIONS	SIGNATURE
SRL R.G.F. Holding		
(BCE : 0792.639.458),		
représentée par Monsieur Raoul GAUTHIER		

Il est constaté que l'intégralité des actions est représentée.

En conséquence, après vérification par le bureau, la comparution est arrêtée comme en la liste de présence précitée, à laquelle les parties déclarent se référer.

ORDRE DU JOUR

Les Actionnaires prennent acte des points suivants à l'ordre du jour:

1. Nomination d'un commissaire pour une période de 3 ans à compter de l'année 2023

2. Pouvoirs

RESOLUTIONS

Après avoir délibéré, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix et par un vote distinct pour chacune d'elles, les résolutions suivantes :

1. Nommer la société à responsabilité limitée KPMG Réviseurs d'entreprise SRL, ayant son siège situé à Luchtaven Brussel Nationaal 1K, 1930 Zaventem, en tant que commissaire de la Société pour une période de 3 ans dont la première année se termine le 31 décembre 2023. Cette société a désigné Arnaud Dellicour, réviseur d'entreprises, en tant que représentant chargé de l'exercice du mandat à son nom et pour son compte. Le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2025. Les honoraires s'élèvent à EUR 8.075 HTVA (y inclus EUR 3.325 relatif à l'audit du bilan d'ouverture).

Vote : La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Pouvoirs



Pouvoir est donné à Maître Olivier D'AOUT, avocat au barreau de Liège, avec pouvoir d'agir séparément et de subdélégation, aux fins de signer et compléter tout document et accomplir toutes les démarches nécessaires auprès des administrations et des tiers, en vue de procéder à l'ensemble des formalités requises pour la mise en œuvre des résolutions adoptées ci-dessus et leur publication aux Annexes du Moniteur Belge, ainsi que pour procéder aux modifications auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et des autres autorités publiques. A cette fin, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Vote : La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Dont procès-verbal.

Le président, Monsieur Raoul GAUTHIER

Déposé en même temps que le procès-verbal du 16/04/2024